

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 2002 accordedant un congé d'un rois à Mme vé, secrétaire axillaire

n° 2002

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 octobre 1947

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1947

Date du numéro
31 octobre 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique au 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 235 du 24 mars 1945 portant organisation et recrutement du personnel auxiliaire européen, notamment en son article 12

Vu le certificat médical en date du 27 octobre 1947 'du médecin des fonctionnaires.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, — Un congé de convalescence d'un mois, pour en jouir en Ethiopie, est accordée à M Vigne (Odette), secrétaire auxiliaire, 13 catégorie, en service aux travaux publics, Art. 2, — La présente décision, qui aura effet pour compter du 31 octobre 1947, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

le gouverneurp.h.siriex